



PROJET PEDAGOGIQUE

Pôle Enfance de l'association PAPJ

Année scolaire 2016/17

Préambule

Le pôle enfance de l'association PAPJ organise des Accueils de Loisirs Sans Hébergement situés sur les communes de Vélines, Croix-Chapeau, Virson (pour le RPI Virson/ Bouhet/Chambon) et Saint-Médard d'Aunis, placés sous la gestion de Céline ESPIOT - coordinatrice du pôle enfance.

Le fonctionnement de ces accueils s'inscrit dans la continuité du projet associatif, sur la base d'un travail en partenariat avec les différents acteurs éducatifs pour assurer la complémentarité et la continuité éducative.

Type d'accueil

Les accueils prennent en charge les enfants de 3 à 12 ans (ou avant si scolarisé) sur les temps suivants :

⇒ Péri-scolaire / avant et après la classe, TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire), Mercredi

⇒ Extrascolaire (vacances scolaires)

Chaque accueil fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et d'une déclaration auprès de la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Les Lieux d'accueil



Vélines

« Les p'tites grenouilles »

⇒ Péri-scolaire matin, soir, mercredi, TAP et vacances scolaires

3 salles d'accueil (1 pour les maternelles/ 2 pour les primaires) + 1 dortoir
+ salles de classes et salles communales pour les TAP



Virson

« Les p'tits loups »

⇒ Péri-scolaire matin, soir

1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires)



Croix-Chapeau

« Les p'tites marmottes »

⇒ Péri-scolaire matin, soir, mercredi, TAP

1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires) + 1 dortoir
+ salles de classes et salles communales pour les TAP



Saint Médard d'Aunis

« Lézar'tist »

⇒ Péri-scolaire mercredi, TAP

1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires) + 1 dortoir
+ salles de classes et salles communales pour les TAP

Rôle des animateurs

Les animateurs sont chargés d'accueillir les enfants et les parents et d'être relais d'information.

Les animateurs sont garants de la sécurité des enfants :

- physique, en aménageant un cadre et des règles
- morale, en véhiculant des valeurs de bonne moralité
- affective, en étant attentif à leurs besoins

Chaque animateur est responsable de l'encadrement, du déroulement et de l'organisation des activités de son groupe.

Chacun doit impérativement connaître le nombre d'enfants placé sous sa responsabilité.

L'animateur doit adapter ses animations à son public (son âge, ses capacités, sa disponibilité...), à son environnement (l'espace, les locaux), et au temps (horaire et météo).

Le directeur conduit, mène une équipe et gère l'organisation de son accueil en concertation avec la coordination du pôle enfance, garante du bon fonctionnement et de la cohérence de l'organisation globale du pôle enfance.

Nota : Si vous rencontrez une difficulté avec un enfant, parlez-en à la direction avant d'intervenir auprès des parents. Il convient dans le dialogue avec les familles de formuler une demande de soutien, d'expliquer pour aider le quotidien du groupe, de l'enfant, de votre travail, non pas de se plaindre de l'enfant.

Objectifs pédagogiques

« L'espace du temps libre se présente comme un temps de transition riche où il y a beaucoup d'informations et de savoirs à recueillir : un milieu propice aux investigations et aux investissements, un espace où s'offre aux enfants tout un éventail d'occasions de découvertes, d'initiatives individuelles et collectives que ne sauraient offrir ni l'espace familial ni l'espace scolaire » (FRANCAS)

Respecter l'individualité de chaque enfant au sein de l'espace collectif

- ↳ Adapter les activités à l'âge des enfants, à leur maturité physique, biologique et motrice, à leur maturité affective et intellectuelle
- ↳ Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe ...
 - ...en instaurant des repères affectifs, physiques et matériels
 - ...en étant disponible, attentif et à l'écoute de l'enfant
- ↳ Inviter chaque enfant à participer à la vie du groupe pour le sensibiliser à la vie collective non scolaire...
 - ...en sollicitant sa contribution dans l'organisation et les tâches de la vie quotidienne
 - ...en organisant des temps de concertation et d'échange

Favoriser le développement de l'enfant et lui permettre d'acquérir une plus grande autonomie

- ↳ Lui permettre d'agir sur son temps libre...
 - ...en proposant plusieurs activités encadrées et/ou en autonomie
 - ...en aménageant locaux et matériel pour l'inviter à réaliser lui-même
 - ...en investissant dans la réalisation des programmes d'activités
- ↳ Proposer des projets d'engagement pour encourager le développement de son esprit critique et citoyen
- ↳ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles du vivre ensemble et de la vie quotidienne

Proposer des activités ludiques et éducatives pour développer la curiosité, la créativité et l'inventivité

- ↳ Mettre en place des pratiques variées pour permettre l'acquisition ludique de savoirs techniques
- ↳ Solliciter l'imagination des enfants...*proposer, accompagner pour laisser l'enfant s'approprier l'activité*
- ↳ Diversifier les situations de jeux qui participent à la construction des acquisitions fondamentales (acceptation de la règle et respect de l'autre)

« ...le jeu est le travail de l'enfant... » René Château

- ↳ Enrichir les connaissances et compétences de l'équipe d'animation (formations complémentaires FRANCAS, formations échanges autour du jeu ou d'une technique, accompagnement individuel à la démarche de projet....)

Communiquer pour établir une relation avec

- ↳ les enfants pour qu'ils soient écoutés et entendus
- ↳ les parents en trouvant des supports de communication adaptés aux différents temps et des moments privilégiés d'échange et de rencontre
- ↳ l'équipe pour améliorer la compréhension de chacun et définir une culture professionnelle commune

Evaluation

Evaluation des actions, activités et projets au regard des objectifs pédagogiques ⇒ Un bilan par période
⇒ Un bilan en fin d'année

Critères ⇒ Pertinence (adaptation de l'action aux objectifs)
⇒ Efficacité (facteurs de réussites et/ou difficultés rencontrées)
⇒ Utilité (impact de l'action)

PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire (matin et soir) est un moment de transition entre la sphère familiale et la sphère scolaire.

Son positionnement (début et fin de journée) et son rythme particulier (départs et arrivées échelonnés), nécessitent que l'équipe adapte ses propositions.

Objectifs spécifiques

- ↳ L'équipe doit prendre en compte
 - la disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle des enfants
 - le temps de présence variable d'un enfant à l'autre
- ↳ Il convient de réfléchir ce temps dans la globalité de la journée de l'enfant et de sa fatigabilité.
- ↳ L'essentiel du temps périscolaire doit s'organiser autour de temps libres, d'espaces d'activités et de jeux où les enfants peuvent évoluer librement.
- ↳ Les activités proposées doivent s'adapter des contraintes liées à l'accueil périscolaire (temps souvent courts) et permettre un arrêt momentané pour une reprise le lendemain ou quelques jours plus tard.

La mise en place de rituels (temps du conte, temps de regroupement, temps de rangement, temps du goûter...) offre aux enfants un cadre sécurisant qui participe à se repérer dans le temps et structure l'espace collectif autour d'activités repérées et partagées.

Les lieux d'accueil

VERINES



3 salles (1 pour les maternels/ 2 pour les primaires) + salles de classes

Capacité d'accueil 30 places pour les - de 6 ans et de 42 places pour + de 6 ans

- 1 directrice /Corinne ARNAUD
- 1 Adjointe /Shaya MANTHE

VIRSON



1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires)

Capacité d'accueil de 20 places pour les - de 6 ans et de 28 places pour les + de 6 ans

- 1 directrice adjointe /Lydie GARNIER
- 1 animatrice référent /Julie ROUAULT

CROIX-CHAPEAU



1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires)

Capacité d'accueil de 20 places pour les - de 6 ans et 28 places pour les + de 6 ans

- 1 directrice adjointe /Christelle MOINARD
- 1 animatrice référent / Audrey POITRIMOULT

Fonctionnement

L'accueil du matin (à partir de 7h30)

Ce temps qui est le début de la journée sociale de l'enfant doit se dérouler dans le respect du rythme de chacun.

Il ne peut donc pas être pensé en termes d'activité collective, mais doit être géré de manière individualisée.

Ce temps ne s'inscrit pas vraiment en termes d'apprentissages cognitifs, mais plutôt d'attitudes et de savoirs-être.

⇒ **Ouverture de l'accueil** et installation de petits jeux, de l'espace dessin et d'un ou plusieurs ateliers.

⇒ **Rangement de la salle & rassemblement** autour d'histoires ou de chansons...

⇒ **Accompagnement des enfants** dans les classes pour les maternelles et dans la cour/bus pour les élémentaires

L'accueil du soir (jusqu'à 19h)

Ce temps doit être un moment récréatif, axé autour des valeurs de partage, de détente (après une longue journée) et de loisirs avec des propositions d'activités variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants.

- ⇒ **Récupération des enfants** (dans les classes pour les maternelles / dans la cour pour les élémentaires)
- Appel
- ⇒ **Lavage des mains & début du goûter**

L'accueil débutera par un temps de **goûter** qui a pour objectifs :

- un apport énergétique (redonner des forces jusqu'au repas du soir), et équilibré sur la semaine (laitage/fruits/pain/gâteau)
- d'être un temps de transition (entre l'école et l'après-école)
- d'être un moment d'échange et de détente

CF ANNEXE LE TEMPS DU GOUTERS

- ⇒ **Propositions des activités**

PROJETS COMMUNS A TOUS LES ACCUEILS

Les modalités d'organisation des projets communs se définissent avec l'intégralité des équipes lors des réunions d'équipe du pôle enfance qui ont lieu 1 à 2 fois par période

« **Concours de...** » (dessins, déguisements, graine de talent), concours par catégories d'âge

La valise aux jeux, animation autour du jeux avec emprunt possible des jeux par les familles pour 15 jours

« **Pause café** »... un moment d'échange et de convivialité à partager en famille et entre famille qui s'organise autour d'un thème (« Sur la route du chocolat », « l'atelier des confiseurs ») avec 4 espaces d'ateliers et de jeux (atelier cuisine, atelier fabrique bio, top chef, jeux collectifs)

PROJETS D'ACTIVITES PAR ACCUEIL

Chaque accueil par période :

- établit un programme d'activités diffusé aux familles
- dispose d'une réunion d'équipe pour établir ce programme
- bénéficie de temps de préparation pour les activités (1 fois par semaine ou par quinzaine)

LA CARTE D'ACTIVITES

*Cet outil évolutif recense des activités ludiques et adaptables.
Il est soumis aux enfants pour la réalisation du programme.*

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)

Le pôle enfance de l'association PAPJ, par conventionnement avec les communes de Vérines, Saint-Médard d'Aunis et Croix-Chapeau, est en charge de l'organisation, de la mise en place et de la coordination des TAP (temps d'activités Périscolaire) comprenant : le traitement des inscriptions, l'animation des groupes, la création des contenus et la logistique générale *en lien avec les différents acteurs éducatifs (familles, école, municipalité ...)*.

« Temps complémentaires au temps familial et au temps scolaire (...) qui constituent avant tout un espace éducatif contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants. »

Objectifs spécifiques

Les activités proposées sont diversifiées et pensées autour de 2 temps distincts et complémentaires :

- **l'accueil ludique** doit être un moment récréatif, axé autour des valeurs de partage, de détente et de loisirs.
- **le parcours thématique** (ou **projets** d'activités pour les maternelles) vise la découverte, l'expérimentation et l'initiation.

Les lieux d'accueil

Mise en place du taux dérogatoire d'encadrement dans le cadre d'un PEDT

VERINES



⇒ Effectif : 258 enfants (109 maternels/ 149 élémentaires)

- ⇒ Equipe
- 1 directrice /Corinne ARNAUD + 1 adjointe/ Shaya MANTHE
 - 9 animateurs pour les élémentaires (dont 6 agents communaux)
 - 9 animateurs pour les maternels (dont 7 agents communaux)

LUNDI Elémentaire 15h15/ 16h30	MARDI Maternelle 15h15/ 16h30	JEUDI Maternelle 15h15/ 16h30	VENDREDI Elémentaire 15h15/ 16h30
TAP Accueil ludique (CP/CE1)	TAP Parcours thématique	TAP Accueil ludique	TAP Parcours thématique (CP/CE1)
TAP Parcours thématique (CE2/CM)			TAP Accueil ludique (CE2/CM)

CROIX-CHAPEAU



⇒ Effectif : 129 enfants (38 maternels/ 91 élémentaires)

- ⇒ Equipe
- 1 directrice /Savéria THIBAUT + 1 adjointe/ Christelle MOINARD
 - 5 animateurs pour les élémentaires (dont 1 agent communal)
 - 5 animateurs pour les maternels (dont 4 agents communaux)

LUNDI Maternelle / Elémentaire 15h / 16h30	MARDI Maternelle / Elémentaire 15h45/ 16h30	JEUDI Maternelle / Elémentaire 15h / 16h30	VENDREDI Maternelle / Elémentaire 15h45/ 16h30
TAP Parcours thématique	APC & Accueil libre	TAP Accueil ludique	APC & Accueil libre

SAINT MEDARD D'AUNIS



⇒ Effectif : 123 enfants (élémentaires)

- ⇒ Equipe
- 1 directrice /Savéria THIBAUT
 - 4 animateurs

MARDI Groupe Elémentaire 2 (CP/CE1) 13h30 / 15h	MARDI Groupe Elémentaire 1 (CE2/CM) 13h30 / 15h	VENDREDI Groupe Elémentaire 2 (CP/CE1) 13h30 / 15h	VENDREDI Groupe Elémentaire 1 (CE2/CM) 13h30 / 15h
TAP Accueil ludique	TAP Parcours thématique	TAP Parcours thématique	TAP Accueil ludique

Fonctionnement

L'organisation des TAP de chaque commune est définie par un PEDT (Projet Educatif De Territoire) qui s'inscrit dans la continuité du PEL (Plan Educatif Local) du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

- Les activités proposées dans le cadre des TAP n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.
- Pour chaque période (intervalles de vacances à vacances), un bulletin d'inscription est remis aux enfants avec une présentation des activités proposées.
- Les élémentaires s'inscrivent par ordre de préférence aux activités du parcours thématique et de l'accueil ludique pour la période.
- Les maternelles ont un animateur référent pour l'année avec des espaces d'activité et de jeux libres.

L'accueil ludique :

- s'organise en espaces animés autour du jeu, du livre et d'ateliers créatifs.
- s'inscrit plutôt en termes d'attitudes et de savoirs-être qu'en termes d'apprentissage cognitifs.

Le parcours thématique (ou projets d'activités pour les maternelles) :

- est pensé en complémentarité des programmes scolaires et adapté aux cycles, donc à l'âge des enfants.
- a pour but de multiplier les champs d'apprentissage.

ELEMENTAIRES / ACCUEIL LUDIQUE

AUTOUR DU LIVRE, JEUX DE SOCIETE, ATELIER DESSIN, ATELIER CREATIF, P'TITS CUISTOTS, NUMERIQUE

CF DOC ACCUEIL LUDIQUE TAP

ELEMENTAIRES / PARCOURS THEMATIQUE

SCIENCES & TECHNIQUES, ARTS, ACTIVITES SPORTIVES, ENVIRONNEMENT, CITOYENNETE

CF DOC PARCOURS THEMATIQUE TAP

MATERNELLES

Projets d'activités	Détente et Jeux
Les p'tits cuistots Au fils des histoires Au fils des saisons Jeux d'éveil & expression corporelle Graine de scientifique Jardinage ...	Malles Jeux de construction Jeux de sociétés Atelier dessin Jeux de plein air Espace de lecture

Chaque site par période :

- établit un programme d'activités (à choix pour les élémentaires) diffusé aux familles
- dispose d'une réunion d'équipe pour établir ce programme
- bénéficie de temps de préparation pour les activités (1 fois par semaine ou par quinzaine)

MERCREDI

Avec la réforme des rythmes scolaires, le mercredi après-midi devient un temps périscolaire. Plus long que les autres temps périscolaires, plus court que le mercredi que nous connaissions, son positionnement en continuité de l'école, la multiplicité des sites d'accueil ... ces éléments ont amené les équipes à réfléchir autrement ce temps d'accueil pour :

- ⇒ Adapter nos propositions au changement du mercredi (horaires, rythme, envies et fatigue des enfants)
- ⇒ Faire de ce temps un réel moment de détente et de coupure dans la semaine
- ⇒ Rompre l'isolement des petites équipes de site par une dynamique de projets communs à tous

Les lieux d'accueil

VERINES



3 salles (1 pour les maternels/ 2 pour les primaires)

Capacité d'accueil : 16 places pour les - de 6 ans / 24 places pour + de 6 ans

Equipe • 1 directrice d'accueil/ Corinne ARNAUD • 3 animateurs

CROIX-CHAPEAU



1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires)

Capacité d'accueil : 16 places pour les - de 6 ans / 12 places pour les + de 6 ans

Equipe • 1 directrice d'accueil /Christelle MOINARD • 2 animateurs

SAINT MEDARD



1 salle aménagée en 2 espaces (1 pour les maternelles/ 1 pour les primaires)

Capacité d'accueil : 16 places pour les - de 6 ans / 12 places pour les + de 6 ans

Equipe • 1 directrice d'accueil/ Savéria THIBAULT • 2 animateurs

Fonctionnement

Prise en charge des enfants à la fin de la classe (chaque enfant doit être noté sur la fiche de présence).

Repas *Avant le repas, il est impératif de passer aux toilettes et de se laver les mains (y compris les animateurs). Le temps de repas doit être un moment d'échange, de partage et de convivialité. Les animateurs se répartissent sur les tables pour manger avec les enfants, il incombe à chaque animateur de gérer sa table : réguler le bruit avant qu'il ne s'amplifie, faire goûter les aliments, apprendre le partage, aider et apprendre à couper les mets, ranger et nettoyer sa table.*

Les enfants doivent être acteur de leur temps de repas et participer en fonction de leur âge et de leurs capacités.

Temps calme / Sieste pour les 3-4 ans

Activités de l'après-midi Pour les 3-4 ans le début des activités se fait au fur et à mesure de leur réveil

Le rangement de l'activité, le nettoyage des outils et de l'espace d'activité fait partie du temps d'activité.

A partir de 15h30 Départ échelonné des enfants & Accueil des parents

16h Goûter, échange sur la journée

19h Fermeture de la structure

⇒ Adapter nos propositions au changement du mercredi & faire de ce temps un réel moment de détente et de coupure dans la semaine

Les équipes ont travaillé sur une « carte d'activités » autour de plusieurs thèmes.

Cet outil recense des activités ludiques et adaptées en termes d'horaires, de rythme et de fatigabilité des enfants.

Il est évolutif et est soumis aux enfants pour la réalisation du programme.

CF CARTE D'ACTIVITES

⇒ Rompre l'isolement des petites équipes de site par une dynamique de projets communs à tous

Actions communes au 3 accueils - Un « Goûter presque parfait »
- Sorties

Participer aux actions du réseau - Collectif des accueils de loisirs du territoire (Pushcar)
- Projets mutualisés PEL Sivom de la Plaine d'Aunis (spectacle)
- Fédération des FRANCAS

VACANCES SCOLAIRES

Les vacances scolaires permettent aux enfants d'investir pleinement leur temps libre : un temps privilégié de la découverte de soi, des autres et de la vie sociale, avec une grande diversité de situations à vivre, dans un espace de liberté. (FRANCAS)

Notre démarche a pour but de s'inscrire dans cette logique.

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. L'activité est une interaction entre la personne et le milieu : environnement, cadre de vie, outils et matériaux, enfants et adultes.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants de découvrir, partager, expérimenter....

Nous proposons des activités dans différents domaines pour prendre en compte la globalité des besoins de chaque enfant :
le jeu sous ses différentes formes,
les activités d'expression (manuelles, artistiques, plastiques...),
les activités de découverte, les activités physiques et sportives...

L'activité est un moyen :

- ⇒ d'apprendre,
- ⇒ d'évoluer physiquement, intellectuellement et socialement,
- ⇒ de découvrir ses champs d'habilités,
- ⇒ une source de bien-être, de plaisir, de rupture avec le quotidien,
- ⇒ de créativité, de dextérité,
- ⇒ de canaliser son énergie, sa violence, son agressivité

...de se structurer.

L'activité est aussi un outil de communication et d'intégration.

L'activité ainsi définie est un principe des loisirs qui n'évince pas la liberté de ne rien faire.

Lieux d'accueil

VERINES



3 salles (1 pour les maternels/ 2 pour les primaires) + salles communales

Capacité d'accueil

- ⇒ Petites vacances : 16 places pour les - de 6 ans / 24 places pour + de 6 ans
- ⇒ Eté : 24 places pour les - de 6 ans / 36 places pour + de 6 ans

Equipe Variation des équipes à chaque vacances scolaires.

Le lien entre les différentes périodes est assuré par la coordinatrice du pôle enfance

LE TEMPS DU GOUTERS

Le goûter permet d'éviter le grignotage avant le repas du soir

Les recommandations nutritionnelles du **goûter** pour les enfants de 3 à 11 ans sont définies par décret et arrêté, donc réglementaires

- Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire
- Arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire

Elles répondent au Plan National Nutrition Santé (PNNS) connu pour ses campagnes d'information « manger-bouger ».

L'objectif est de réduire les maladies liées à une alimentation inadaptée (l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le diabète, certains cancers...) et d'augmenter l'activité physique.

Le goûter comporte 2 des 3 éléments (produits céréaliers, produits laitiers et fruits) et de l'eau à volonté.

PRODUITS CERÉALIERS	Enfant en maternelle		Enfant en élémentaire	
	Pain	40 g	¼ baguette	50 g
Céréales	25 à 35 g	4 c à soupe	40 à 45 g	5 c à soupe
Gâteaux secs	30 g	2 « petits beurrés »	30 g	2 « petits beurrés »
Gâteaux chocolatés				
Gâteaux moelleux type quatre quarts	40 à 60 g	2 madeleines	40 à 60 g	2 madeleines
Confiture, miel, nougat, pâte de fruits	20 g	2 c à café	20 g	2 c à café
Chocolat au lait		4 carrés		4 carrés
PRODUITS LAITIERS	Enfant en maternelle		Enfant en élémentaire	
	Lait demi écrémé	125 ml	1 verre	125 ml
Yaourt et lait fermenté	100 à 125 g	1 yaourt	100 à 125 g	1 yaourt
Fromage blanc	90 à 120 g	3 c à soupe	90 à 120 g	3 c à soupe
Petits suisses et autres fromages frais	50 à 60 g	2 petits suisses	50 à 60 g	2 petits suisses
Fromage	16 à 20 g	1/10 camembert	16 à 30 g	1/8 camembert
Beurre	8 g		8 g	
FRUITS	Enfant en maternelle		Enfant en élémentaire	
	Fruits cuits ou crus	100 g	1 pomme ou 2 clémentines	100 g
Fruits secs	20 g	1 c à soupe	20 g	1 c à soupe
Jus de fruits pur jus sans sucre ajouté	125 ml	1 verre	125 ml	1 verre

Le goûter doit respecter les composantes et le grammage recommandé++ - Il doit être proposé à une heure régulière au moins deux heures avant le dîner

Max 3 fois sur 20 goûters : viennoiseries, barres chocolatées, biscuits chocolatés ou fourrés, les pâtes à tartiner et les pâtisseries contenant plus de 15% de matières grasses

Max 4 fois sur 20 goûters : entremets, crèmes desserts, laits gélifiés aromatisés, chocolats viennois, glaces et sorbets, fruits au sirop, compotes sucrées, pâtes de fruits

TABLEAU DES GOUTERS SUR LA SEMAINE

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
PAIN + fromage	FRUIT frais ou secs ou COMPOTE + gâteaux moelleux	PAIN + Chocolat ou miel ou confiture <u>1 fois par mois</u> Pâte à tartiner	Yaourt ou fromage blanc ou petits suisses ou crème dessert... + Gâteaux secs	Gâteaux chocolatés ou fourrés ou viennoiseries + Lait ou jus de fruits <u>1 fois par mois</u> Céréales